

Reconnaître ou ne pas reconnaître

Une légitimation symbolique à la portée politique limitée

Eclairage Vincent Braun

Montrer la voie à suivre. Sans doute la cheffe de la diplomatie suédoise n'avait-elle pas escompté susciter autant d'intérêt en aussi peu de temps lorsqu'elle a commenté de la sorte la décision de son pays de reconnaître l'Etat de Palestine. En devenant le premier pays membre de l'Union européenne à procéder à cette légitimation, la Suède s'est improvisée cheffe de file d'un mouvement européen de reconnaissance unilatérale de l'Etat des Palestiniens. En moins de deux mois, cinq autres pays ont lancé des initiatives parlementaires visant à une telle reconnaissance.

1 Les pays impliqués. En prélude à la décision suédoise, le Parlement britannique avait invité, le 13 octobre, le gouvernement Cameron à reconnaître l'Etat de Palestine. Dix jours plus tard, le Sénat irlandais votait une motion comparable, avant que le Congrès des députés espagnols en fasse de même le mois dernier. A chaque fois, la motion est votée à une écrasante majorité. L'Assemblée nationale française doit se prononcer ce mardi sur une telle motion (voir en page 18) et un débat sur une initiative semblable est à l'ordre du jour la semaine prochaine au Danemark, avant un vote prévu courant janvier.

2 Le contexte. L'échec, l'été dernier, de la dernière phase des pourparlers de paix entre les dirigeants israéliens et palestiniens, sous médiation américaine, a accru le sentiment d'impuissance, alors que la politique de colonisation israélienne continue de battre son plein. La Suède est le 135^e pays dans le monde à reconnaître la Palestine mais seulement le neuvième Etat de l'Union européenne (UE). Bien avant leur adhésion à l'UE, les pays de l'ancien bloc de l'Est (Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie) ainsi que Malte et Chypre avaient reconnu la Palestine dès 1988, dans la foulée de l'indépendance proclamée par le Conseil national palestinien. A la périphérie de l'Union, l'Islande avait fait pareil en 2011.

3 Les motivations. La décision du gouvernement suédois de même que les motions parlementaires des autres pays reposent sur des motivations semblables. Elles insistent tour à tour sur le soutien au peuple palestinien, la relance des négociations de paix au Proche-Orient, l'urgence de donner à l'Etat palestinien un statut équivalent à celui d'Israël (son interlocuteur dans le processus de paix), l'accroissement de la pression sur Israël. "Ces initiatives s'inscrivent dans une perspective d'une solution négociée" du conflit israélo-palestinien, souligne le juriste François Dubuisson,

135

PAYS RECONNAISSENT L'ETAT DE PALESTINE

La Suède est le dernier en date à avoir reconnu celui-ci, et le neuvième pays de l'UE.

professeur de droit international à l'ULB. "Cela rejoint les aspirations de la direction palestinienne de revenir au point de départ: l'application de la deuxième partie de la déclaration de l'Onu sur le partage de la Palestine (mandataire) en deux Etats", note Hassan Al Balawi, le responsable des relations bilatérales à la Mission de Palestine auprès de la

Belgique, du Luxembourg et l'Union européenne.

4 Les perspectives. De telles motions parlementaires n'ont pas de pouvoir contraignant. Elle laisse toute latitude au gouvernement concerné d'en disposer à sa guise. "Même les reconnaissances réelles auraient un impact juridique et politique limités puisque la Palestine est déjà reconnue depuis 2012 en tant qu'Etat (observateur) non membre de l'Assemblée générale de l'Onu, affirme François Dubuisson. Tout cela n'a réellement d'intérêt que si cela marque de manière plus générale un changement de politique, par l'adoption de mesures politiques au niveau européen par exemple." Il n'est pas certain que ces démarches de reconnaissance parviennent à mettre le gouvernement israélien sous pression. "Cela pourrait renforcer symboliquement la position palestinienne, mais ne pas modifier ni le rapport de force ni les conceptions du gouvernement israélien. J'ai l'impression qu'avec le gouvernement actuel, aucune perspective de paix un tant soit peu raisonnable n'est à l'ordre du jour", estime M. Dubuisson. A tout le moins, Israël n'apprécie guère. L'Etat hébreu a qualifié de "malheureuse" la décision de Stockholm et il a prévenu que la reconnaissance par la France serait "une grave erreur".

● Une vague de soutien à l'Etat palestinien déferle sur les pays de l'Union européenne.

● Décision ou motions de reconnaissance ont un impact juridique et politique limité.

● En France, où les députés votent ce mardi une telle motion, le débat est houleux.

Le PS wallon veut voter une résolution

Après l'avoir déjà déposé au niveau de la Chambre, le PS via son groupe politique au Parlement wallon dépose une proposition de résolution qui sera discutée la semaine prochaine en commission des affaires générales. Elle vise à demander au Gouvernement wallon de plaider auprès de l'Etat fédéral pour la reconnaissance par l'Etat belge de l'Etat de Palestine à côté de l'Etat d'Israël.

Portée actuellement par six députés socialistes, la résolution pourrait être rejointe par d'autres groupes politiques wallons: "Je pense qu'il y a au sein de chaque parti des personnalités qui pourraient être réceptives à cette initiative", explique la députée wallonne Anne Lambelin (PS) cosignataire de la résolution (avec Olga Zrihen, Latifa Gahouchi, Véronique Bonni, Pierre-Yves Dermagné et Déborah Gérardon) et qui s'est rendue au début du mois de novembre en mission parlementaire avec le CNCN

11.11.11 en Palestine et en Israël. "J'y étais en compagnie de Marie Arena pour le Parlement européen et de Gwenaëlle Grovoni pour le Parlement fédéral. La même démarche a donc été menée dans leur Parlement respectif."

Donner plus de force

La Wallonie n'est évidemment pas compétente pour reconnaître officiellement un Etat, mais le PS voit dans sa proposition de résolution "le fait de donner plus de force à cette reconnaissance éventuelle par l'Etat belge. Nous allons également déposer une proposition similaire au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles", explique encore Anne Lambelin.

"Jusqu'à présent, toutes les tentatives de processus de paix ont échoué. Nous pensons que cette reconnaissance donnera aux Palestiniens une meilleure assise pour négocier avec Israël. Actuellement, plus d'une centaine d'Etats ont déjà reconnu la Palestine", conclut-elle.

Stéphane Tassin

Épinglé

Le gouvernement belge privilégie le consensus européen

Décision. Si le PS et Ecolo-Groen veulent remettre la question au centre des débats de la Chambre des représentants, il n'est pas certain que l'actuelle majorité soit ouverte, pour l'heure, à la reconnaissance officielle de l'Etat palestinien. L'accord de gouvernement ne le prévoit manifestement pas et on connaît la volonté affirmée des partenaires de ne pas s'écarter de cet accord. Pourtant, le gouvernement belge ne semble pas opposé à cette reconnaissance même s'il se pose la question du timing. Suivant les déclarations des uns et des autres au sein de la majorité, on peut penser que l'actuel gouvernement fédéral privilégie un consensus européen sur cette question. **S.Ta.**

La reconnaissance de l'Etat de Palestine dans l'Union européenne

Reconnaissance effective
(les pays ayant reconnu l'Etat de Palestine):
Suède (2014), République tchèque (1988), République slovaque (1988), Hongrie (1988), Pologne (1988), Bulgarie (1988), Roumanie (1988), Malte (1988) et Chypre (1988).

Motion visant à la reconnaissance
(les pays dont le Parlement a voté une motion demandant au gouvernement de reconnaître la Palestine): Royaume-Uni (2014), Irlande (2014), Espagne (2014).

Dépôt d'une motion au Parlement
France (2014) - Danemark (2014).

